

Services cantonaux à Moutier : où en est-on ?

Clément Piquerez (Le Centre)

En avril 2025, le Gouvernement a présenté le projet d'implantation progressive des services administratifs cantonaux à Moutier entre 2026 et 2027. Ce projet concrétise les engagements pris envers la cité prévôtoise et doit permettre d'ancrer pleinement Moutier dans le territoire jurassien, tant sur le plan administratif qu'économique.

Le calendrier présenté prévoyait notamment l'ouverture du Guichet unique dès janvier 2026, l'installation progressive de la prison régionale, du poste de la Police cantonale et du service de l'entretien des bâtiments à partir de janvier 2026, puis le transfert du Contrôle des finances et de l'Office des sports au premier semestre 2027. Le pôle de formation du CEJEF devait suivre au 1er août 2027, avant l'arrivée du Service des contributions et du Service de l'informatique au cours du second semestre 2027, représentant à eux seuls plus de 130 emplois.

L'adaptation des bâtiments repris du canton de Berne nécessite naturellement des travaux et un transfert d'une telle ampleur ne peut s'effectuer du jour au lendemain. Par ailleurs, les commerçants prévôtois, à l'image de nombreux acteurs économiques du canton, subissent déjà les effets d'une conjoncture difficile. Dans ce contexte, la période de transition est particulièrement sensible : les emplois bernois ont quitté la ville et, si une première partie des emplois jurassiens est déjà présente, la majorité des transferts reste encore à concrétiser. Une meilleure visibilité sur les prochaines étapes serait bénéfique tant pour les acteurs économiques que pour la population.

Dans ce contexte, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Le calendrier présenté en avril 2025 est-il toujours d'actualité ?**
- 2. Quel est l'état d'avancement des travaux d'adaptation des différents bâtiments destinés à accueillir les services cantonaux ?**
- 3. Le Gouvernement peut-il confirmer les échéances prévues pour chacun des services concernés ou, le cas échéant, indiquer les modifications apportées au calendrier initial ainsi que leurs motifs ?**
- 4. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour limiter au maximum les retards éventuels et respecter le calendrier d'implantation présenté en avril 2025 ?**
- 5. Le nombre de collaborateurs de l'administration cantonale jurassienne qui seront installés à Moutier compensera-t-il celui des collaborateurs de l'administration bernoise ayant quitté la ville ?**

Clément Piquerez (Le Centre)

Co-signataires

- Vincent Eschmann (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Pascal Eschmann (Le Centre)

- Marc-André Frésard (Le Centre)
- Karine Génesta-Nagel (Le Centre)
- Guy Jubin (Le Centre)
- Aubin Montavon (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 03 juillet 2026